

3 Administration générale

- eConstruction

Description

Principales étapes d'intégration avec une action de la commune

- Communication de l'intégration par la commune (tout public, professionnels de la branche, etc.) – **déla**i le **19.04.2024**
- Mise à disposition du matériel communal (écran, moyen de consultation, etc.) – **déla**i le **19.04.2024**
- Mise en production, **29.04.2024**
- **Engagement stagiaire MP-E**

Décision

Le Conseil communal décide d'engager Mme Catarina Gomes João pour son stage MP-E 2024-2025 pour un début d'activité fixé au 1er août 2024.

- **Hébergement - Restauration / Autorisations d'exploiter**

3.5.1.1 Café de l'Union

Décision

Le Conseil communal délivre l'autorisation d'exploiter le Café de l'Union à Mme Anabela Meylan.

3.5.1.2 Cave André Roduit & Fils

Décision

Le Conseil communal délivre l'autorisation d'exploiter la Cave André Roduit, à Mme Caroline Stuber, sous réserve que l'enquête publique ne suscite pas d'opposition.

3.5.1.4 Aristocrate Bar & Restaurant

Décision

Le Conseil communal délivre l'autorisation d'exploiter l'Aristocrate à M. Vito Cerqueira de Oliviera, sous réserve que l'enquête publique ne suscite pas d'opposition.

4 Bâtiments / Sécurité

- Adjudications Ecole du Village

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux des plafonds en panneau de plâtre à l'entreprise Gypsa SA, Martigny.

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux de chapes à l'entreprise Crea'chapes, Martigny.

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux de l'horloge "clocher" à Sionic + complément incluant la fourniture et installations : offre Lami et à l'entreprise Coutaz toiture SA (bardage autour des horloges)

- Concept Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Concept du Point de Rencontre d'Urgence de la Commune de Fully :

Dans l'éventualité où la Commune de Fully serait touchée par une catastrophe ou une situation d'urgence (séisme, délestage, blackout, etc.), entraînant notamment une coupure des télécommunications, le point de rencontre d'urgence (PRU) permet de fournir d'importantes informations à la population sur la situation locale.

Décision

Le Conseil communal valide le concept du point de rencontre d'urgence de la Commune de Fully.

5 Energie

- Adjudication pour travaux urgents Perches / Meillerine pour l'irrigation suite aux intempéries

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger, selon la procédure gré à gré, pour travaux spéciaux dans le torrent et les prises d'eau, sous réserve de l'obtention des subventions cantonales :

- Mandat ingénieur BTI
- Mandat GC Jérémie Dorsaz aux Perches et aux Meillerines
- Mandat sanitaire Bourgeois travaux aux Perches

6 Patrimoine

- Location pour pâture de la Châtaigneraie de Branson

Décision

Le Conseil communal décide de louer la Châtaigneraie de Branson, pour pâture, à M. Paul Roduit.

7 Urbanisme

7.1 Constructions – Autorisations de construire

7.1.2.12024-22 Boson Stéphane Rue de la Promenade 36 1926 Fully

Description

Installation d'un conduit de fumée en toiture

Saxé – Rue de la Promenade

Folio n° 26, parcelle n° 2630

Zone faible densité

7.1.3.12023-179 De Salvo Malorie Rue Marais Champagne 41 1926 Fully

Description

Transformation d'une habitation existante avec modification des façades, du système de chauffage et création d'un salon de coiffure

La Clare de Mazembre – Rue Marais Champagne

Folio n° 49, parcelle n° 17338

Zone faible densité

8 Travaux publics

- Taxe de base déchets 2024 - Fixation des tarifs 2024

Décision

Le Conseil communal décide de reconduire les taxes :

- taxe de base particuliers, CHF 110.-- hors TVA
- taxe de base entreprises, CHF 80.-- hors TVA
- taxe au poids, CHF 350.-- / tonne, hors TVA

- Procédure de réclamation 2024

Description

Proposition pour la procédure de réclamation 2024 : poursuite de la pratique 2018 à 2023, à savoir

- Erreurs liées à la base de données : e-mail ou formulaire accepté, vérification sur site par le ST
- Toute autre contestation : uniquement forme écrite (courrier postal), motivée et signée.
Décision sur réclamation par le Conseil communal

- Facturation d'un émolument pour les frais de décision : aucun frais perçu à titre exceptionnel depuis 2018.

Décision

Le Conseil communal valide la procédure de réclamation 2024.